

**Université d'Abomey-Calavi**

**FA**culté des **S**ciences **H**umaines et **S**ociales

**(FASHS)**

# **ANNALES DE LA FASHS**

**Nouvelle édition**

**N° 003 Décembre 2020**

**Volume 2**

**Adresse de contact**

Annales de la FASHS

*Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), 01 BP 526*

*Cotonou, Rép. du Bénin, Tél./ Fax +229 21360074*

*E-mail: viliho2004@yahoo.fr ; vincent.orekan@gmail.com*

Téléphone : 00 229 21 04 29 09

**Adresse de soumission d'articles**

[annales.fashs.uac@gmail.com](mailto:annales.fashs.uac@gmail.com)

Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin.

---

## **ANNALES DE LA FASHS**

---

Revue publiée par la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS)

---

### **COMITE DE PUBLICATION**

---

Directrice de publication : Pr. Odile DOSSOU GUEDEGBE  
*Doyen de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales*  
Rédactrice en Chef : Dr (MC) Sylvie de CHACUS  
*Vice-Doyen de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales*  
Rédactrice en Chef-adjoint : Pr. Vincent O. A. OREKAN  
*Service Coopération, planification et communication FASHS*  
Secrétariat et mise en page : Dr Bruno MONTCHO  
*Division communication FASHS*

---

### **CONSEIL SCIENTIFIQUE**

---

N'BESSA Benoît (Professeur Emérite), HOUNDÉNOU Constant (Professeur Titulaire), BOKO Gabriel (Professeur Titulaire), HOUNSOUNON-TOLIN Paulin (Professeur Titulaire), CLÉDJO Placide (Professeur Titulaire), DOSSOU GUÈDÈGBÉ Odile (Professeur Titulaire), OGOUWALÉ Euloge, (Professeur Titulaire), TENTÉ A.H. Brice (Professeur Titulaire), VISSIN Expédit Wilfrid (Professeur Titulaire), AMOUZOUVI H. Dodji (Professeur Titulaire), BIO BIGOU B. Léon (Professeur Titulaire), KPATCHAVI Adolphe (Professeur Titulaire), TOHOZIN Antoine Yves (Professeur Titulaire), BAGODO Obarè ( Professeur Titulaire), BAKO-ARIFARI Nassirou (Maître de Conférences), FOURN Elisabeth (Maître de Conférences), GONZALLO Germain (Professeur Titulaire), ORÉKAN O. A. Vincent (Professeur Titulaire), ADANHOUNME Eustache (Maître de Conférences), METINHOUE Pierre (Maître de Conférences), KISSEZOUNON Gervais (Maître de Conférences), ODOULAMI Léocadie (Professeur Titulaire), AZONHE Thierry (Maître de Conférences), DJOSSOU SEGLA Ariane (Maître de Conférences), GIBIGAYE Moussa (Maître de Conférences), HEDIBLE C. Sidonie (Maître de Conférences), HOUNGNIHIN Roch A. (Maître de Conférences), IMOROU Abou-Bakari (Maître de Conférences), OUASSA KOUARO Monique (Maître de Conférences), TCHIBOZO Romuald (Maître de Conférences), TOKO I. Ismaëla (Maître de Conférences), VIGNINOUS Toussaint (Maître de Conférences), YABI Ibouaïma (Maître de Conférences), AHOLOU Cyprien Maître de Conférences), de CHACUS Sylvie (Maître de Conférences), HOUNMENOUS Jean-Claude (Professeur Titulaire), HOUSSOUS Patrick (Professeur Titulaire), N'DAH Didier (Maître de Conférences), TOSSOUS Rogatien (Maître de Conférences).

---

### **COMITE DE LECTURE**

---

Les lecteurs (référés) sont des scientifiques choisis de par le monde selon les thématiques des articles.

---

### **BUT ET PUBLICATION**

---

Les annales de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (Nouvelle édition) est une revue scientifique annuelle qui vise à publier des articles originaux dans les domaines des sciences géographique, sociologique, psychologique, de l'éducation, historique et philosophique. Les articles sont rédigés en Français ou en Anglais avec un résumé détaillé en une demi-page au maximum. Les auteurs, s'ayant régulièrement acquitté de leur frais de publication, bénéficient de la publication de leur article. Ils obtiennent le tiré à part de leurs articles après publication du numéro.

---

### **FRAIS DE PUBLICATION**

---

La publication de tout manuscrit est conditionnée par le règlement préalable des frais de publication par les auteurs. Les frais de publication sont fixés à 50000 FCFA ou 77 € par manuscrit accepté.

**ISSN : 1840-8583**

Dépôt légal n° 10104 du 16 Janvier 2018. Bibliothèque nationale du Bénin, 1er trimestre

## SOMMAIRE

Titres	Pages
<p><b>DETERMINANTS DE LA DYNAMIQUE DES PRIX DE LA TERRE URBAINE ET RURALE DANS LA DONGA AU BENIN</b></p> <p>SAHGUI Nékoua P. Joseph</p>	5
<p><b>ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DE LA CRISE DU LOGEMENT DANS LE PREMIER ARRONDISSEMENT DE COTONOU AU BENIN</b></p> <p>TAKPE Kouami Auguste, BENON MONRA Abdoulaye</p>	17
<p><b>LA GESTION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE LA PENDJARI AU BENIN A L'EPREUVE DE LA PARTICIPATION MITIGEE DES COMMUNAUTES</b></p> <p>TIGRI Myriam</p>	26
<p><b>REPRESENTATION DE L'ECHEC EN MATHEMATIQUES DES ELEVES DE 3<sup>ème</sup> : CAS DE DU CEG ADAKPAME ET DU CPL TROPHEE DES ELITES DE LOME (TOGO)</b></p> <p>YEMEY Akouété Serge, LODONOU Kossi</p>	44
<p><b>LA MOTIVATION A LA FORMATION CONTINUE : LES ADULTES EN REPRISE D'ETUDES AU BURKINA FASO</b></p> <p>ZIO Brahim</p>	64
<p><b>CONDITIONS ET BENEFICES SANITAIRES DE LA COOPERATION ENTRE MEDECINES MODERNE ET TRADITIONNELLE FACE AUX TROUBLES MENTAUX DANS L'OUEME AU BENIN</b></p> <p>AVOCÈ Codjo Jaurès</p>	81
<p><b>DIFFICULTES ET PROBLÈMES D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ DANS LA PRÉFECTURE DE KPENDJAL (NORD-TOGO)</b></p> <p>LARE Babénoun, AGBAMARO Mayébinasso, ADEDZI Kodzo Awoenam</p>	104
<p><b>DYNAMIQUE SPATIALE ET MUTATION DE L'HABITAT DANS LES QUARTIERS PERIPHERIQUES DE LA VILLE DE KORHOGO (CÔTE D'IVOIRE)</b></p> <p>TAPE Sophie Pulchérie, DINDJI MÉDÉ Roger, KOUAKOU KONAN Arthur Romaric</p>	121

<b>DYNAMIQUES SPATIALES ET TEMPORELLES DES SOINS VIH AU BURKINA FASO</b> NIKIEMA Dayangnéwendé Edwige	<b>142</b>
<b>RELIGION NATURELLE ET RELIGION CIVIQUE CHEZ ROUSSEAU : L'ANTAGONISME INDEPASSABLE ?</b> ASSANE Mahamane	<b>162</b>
<b>DEFIS DE DEVELOPPEMENT ET SCANDALES POLITICO-ECONOMIQUES ET FINANCIERS AU DAHOMEY/BENIN : QUEL IMPACT SUR LA STABILITE SOCIO-POLITIQUE ET LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU PAYS DE 1960 A 2016</b> SEDEGAN Korè Ebénézer	<b>174</b>
<b>L'EAU DANS LES COSMOGONIES ÉGYPTIENNES ET NÈGRO-AFRICAINES</b> DEME El Hadji Malick, SY Mamadou Ibra	<b>204</b>
<b>ASPECTS SOCIOLOGIQUES DE LA COLLABORATION POLICE-POPULATION DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE JUVENILE DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI</b> MONTCHO Bruno, COOVI Gilbert, IDOSSOU Valérie, KOSSOUOH Félix	<b>219</b>
<b>FORMATION CONTINUE A L'HEURE DU NUMERIQUE : REGARD SUR L'ADAPTABILITE DES ADULTES EN ENTREPRISE FACE A UN MARCHE DU TRAVAIL EVOLUTIF</b> DAVID-GNAHOUI Moïse Emmanuel Djidjoho, CHOGOLOU ODOUWO Guillaume Abiodoun	<b>244</b>

## **RELIGION NATURELLE ET RELIGION CIVIQUE CHEZ ROUSSEAU : L'ANTAGONISME INDEPASSABLE ?**

### **NATURAL RELIGION AND CIVIC RELIGION AT ROUSSEAU: THE INDEPENDABLE ANTAGONISM ?**

**ASSANE Mahamane**

*Université d'Abomey-Calavi (Bénin)*

*E-mail : [mahassane@yahoo.fr](mailto:mahassane@yahoo.fr)*

#### **Résumé**

*Chez Rousseau, la religion se caractérise par sa dualité et sa nature dialectique. Le philosophe genevois distingue deux caractères de la religion, son aspect moral et son aspect politique. Il propose un double jugement, c'est-à-dire une opposition entre la religion naturelle et la religion civique qui ont, toutes deux, une fonction particulière dans son système. La religion naturelle singularise la personne par l'écoute de la « voie intérieure » tandis que la religion civique fait entrer l'individu dans la communauté. Les règles respectives régissant ces deux religions diffèrent et, à certains égards, s'opposent. Religion naturelle, religion civique ; religion de l'homme et religion du citoyen : l'alliance semble impossible.*

**Mots-clés :** *Religion naturelle, religion civique, ordre moral, ordre politique, introspection.*

#### **Abstract**

*For Rousseau, religion is characterized by its duality and its dialectical nature. The Genevan philosopher distinguishes two characteristics of religion, its moral aspect and its political aspect. He proposes a double judgment, that is to say an opposition between natural religion and civic religion, both of which have a particular function in his system. Natural religion singles out the person by listening to the "inner voice" while civic religion brings the individual into the community. The respective rules governing these two religions differ and, in some respects, conflict. Natural religion, civic religion; religion of man and religion of citizen: the alliance seems impossible.*

**Keywords :** *Natural religion, civic religion, moral order, political order, introspection.*

## Introduction

**E**n tant que père de la Révolution française, Rousseau est connu comme philosophe politique. Sa pensée est plus vaste pourtant puisqu'elle s'étend de l'éducation à l'étude des états de l'âme, toutes choses qui annoncent la pédagogie et la psychologie contemporaines. Mais il existe un autre pan de l'œuvre de Rousseau qui est assez peu étudié, malgré son caractère fondamental : sa pensée religieuse.

Vivement contestés par les autorités politiques et religieuses ainsi que par certains philosophes des Lumières, les deux ouvrages de Rousseau, à savoir *l'Émile* et *Du Contrat social*, traitant tous deux d'une question fondamentale, la religion, font scandale. Le chapitre IV de *l'Émile*, connu sous le nom de *Profession de foi du vicaire savoyard*, est condamné et incriminé par la Sorbonne et Voltaire. En tant qu'elle désigne une religiosité générique, fédératrice, destinée à rassembler un maximum de citoyens dans une « communauté imaginée », la notion de religion civique remonte à Jean-Jacques Rousseau. Cette religion est mise en parallèle avec une autre, à savoir la religion naturelle qui tend à la singularisation de la personne par l'écoute de la « voix intérieure ». Ces deux religions entretiennent des rapports ambigus et à la limite contradictoires.

En s'appuyant sur la méthodologie de l'explication analytique, le présent article poursuit et approfondit cette tension vive entre la religion naturelle et la religion civique que vingt siècles d'histoire du christianisme n'ont pas pu éradiquer dans l'œuvre du philosophe genevois.

La religion naturelle chez Rousseau n'implique-t-elle pas une injonction, c'est-à-dire l'introspection ? Cet impératif moral ne constitue-t-il pas la vraie religion de Rousseau venant du cœur et non de l'entendement ? En quoi cette religion est insuffisante pour recourir à la religion civique qui est la servante de la politique ? Est-ce un aveu d'échec ou d'impuissance chez Rousseau ? Peut-on parler d'une opposition entre religion naturelle et religion civique, religion de l'homme et religion du citoyen, l'ordre éthique et l'ordre politique ? Si l'opposition existe, peut-elle être surmontée ?

Face à cette problématique, le présent travail se divise en trois parties. La première montre que la religion naturelle, basée sur la morale, est une religion du cœur, une religion de l'homme. La seconde révèle que la religion civique, fondée sur la politique, est une religion consensuelle qui fait entrer l'individu dans la communauté. Quant à la troisième partie, elle évalue la portée et les limites de la pensée de Rousseau sur ce sujet.

### 1- Religion naturelle : fondement de la morale

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la religion chrétienne connaît une véritable « crise de l'incarnation » (B. Cottret, 2011, p. 173). Le Jésus Fils de l'homme est préféré au Jésus Fils de Dieu, le Jésus de l'Histoire au Jésus de la théologie, le christianisme comme morale au christianisme comme religion. Dans la *Profession de foi du vicaire savoyard*, Rousseau montre que le personnage du vicaire est représentatif de ce contexte. Puisqu'au moment il croit aux dogmes de l'Eglise catholique, le doute l'assailit aussitôt :

« Ce qui redoublait mon embarras était qu'étant né dans une Église qui décide tout, qui ne permet aucun doute, un seul point rejeté me faisait rejeter tout le reste, et que l'impossibilité d'admettre tant de décisions absurdes me détachait aussi de celles qui ne l'étaient pas. En me disant : Croyez tout, on m'empêchait de rien croire, et je ne savais plus où m'arrêter. » (J-J. Rousseau, 2010, p. 53).

La raison n'étant d'aucun secours ici pour le sortir de son doute radical, le vicaire, après plusieurs tentatives, aboutit finalement à une solution, celle d'écouter sa « voix intérieure » (J-J. Rousseau, 2010, p. 73). Par cette solution, Rousseau se met à l'opposé de certains de ces philosophes contemporains qui tentent de donner ou de refuser une assise rationnelle à la religion. Pour lui, la vraie religion vient du cœur et non de l'entendement. En refusant ainsi de rendre la religion raisonnable, Rousseau marque son désaccord avec les théologiens et les philosophes. Les premiers construisent des dogmes par leur intellect, et les seconds tentent de réfuter ces mêmes dogmes par la raison. C'est pourquoi Rousseau estime que les règles morales ne proviennent pas « des principes d'une haute philosophie, mais, dit-il, je les trouve au fond de mon cœur écrites par la nature en caractères ineffaçables » (J-J. Rousseau, 2010, p. 83). La religion naturelle chez Rousseau implique donc une injonction : l'introspection, c'est-à-dire le retour sur soi pour connaître ou bien l'effort d'une conscience se prenant pour objet dans un but de connaissance de soi. Lorsque Rousseau (2010, p. 84) parle de « Rentrons en nous-mêmes », Jean Starobinski estime que cet impératif moral est la ressource du salut (J. Starobinski, 1971, p. 33). Bergson dit dans le même sens ce qui suit : « N'oublions pas que nous cherchons au fond de l'âme, par voie d'introspection, les éléments constitutifs d'une religion primaire » (Bergson, 1932, p. 137). Pour Merleau-Ponty, cet objet singulier ne pouvait être saisi que par un acte d'un type tout spécial, la « perception intérieure » ou introspection, dans lequel le sujet et l'objet sont confondus et la connaissance obtenue par coïncidence (Merleau-Ponty (1945, p. 70), Au regard du vicaire savoyard, l'homme peut percevoir la divinité en contemplant l'harmonie de la

nature, il peut aussi arriver à déceler la morale véritable dans sa nature intrinsèque. L'instinct moral est naturel, c'est Dieu qui le donne à l'homme :

« Conscience ! Conscience ! Instinct divin, immortelle et céleste voix ; guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre ; juge infallible du bien et du mal, qui rends l'homme semblable à Dieu, c'est toi qui fait l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions ; sans toi je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes, que le triste privilège de m'égarer d'erreurs en erreurs à l'aide d'un entendement sans règle et d'une raison sans principe » (J-J. Rousseau, 2010, p. 90).

Une telle conception provoque de lourdes conséquences pour les esprits raisonnables du XVIII<sup>e</sup> siècle, en particulier chez Voltaire qui garde une haine viscérale contre l'auteur de la *Profession du vicaire savoyard*. Rousseau n'est pas convaincu de la pertinence du jugement de la religion par la philosophie développé par Voltaire. Aussi n'affirme-t-il pas que « la philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne fasse encore mieux, et la religion fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire » ? (J-J. Rousseau, 2010, p. 127). Voilà qui est explicite la pique lancée par Rousseau à l'endroit des esprits éclairés des Lumières.

C'est en dépassant la simple religion naturelle et en proposant un rapport ambigu au christianisme que Rousseau rejette tous les dogmes à l'exception de la morale qu'il garde. Une fois débarrassé de ses dogmes, le christianisme peut se rapprocher de la religion naturelle. C'est dans ces conditions que « la sainteté de l'Évangile parle à mon cœur » (J-J. Rousseau, 2010, p. 118). La religion naturelle n'est rien d'autre que la morale et les actes de Jésus. Bergson parle de la « morale ouverte ». Justement et à ce propos, l'une de ses thèses essentielles sur la morale ouverte est que « la morale de l'Évangile est essentiellement celle de l'âme ouverte » (H. Bergson, 1932, p. 57). Bergson se réfère surtout ici au Sermon de la montagne (H. Bergson, 1932, pp. 57-58). En comparant donc Socrate et Jésus, Rousseau écrit : « Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu » (J-J. Rousseau, 2010, p. 119). Pour Starobinski (1971, p. 88), il estime que le Christ de Rousseau ne saurait être Dieu à cause de son sacrifice. L'idée de rachat est absente dans la spiritualité de Rousseau. De même, il n'existe aucun caractère surnaturel dans la divinité de Jésus. En tant que moyen de médiation entre Dieu et les hommes, le symbole de la croix n'émeut jamais Rousseau pour qui Jésus est loin d'être un médiateur mais un exemple moral. C'est dans cette perspective que Burgelin (1952, p.434) montre que le message éthique de Jésus prime le message théologique sur Jésus. La divinité humaine de Jésus vient donc d'être niée au

profit de son humanité divine surtout qu'en Jésus se trouvent concentrer à la fois les potentialités morales de tout être humain, la part divine, christique, de chaque homme. Jésus peut être considéré comme Dieu seulement par son message et son comportement. Par cet acte, Rousseau vient d'exposer la théologie libérale protestante aux débats théologiques du XIX<sup>e</sup> siècle. La perfection du Jésus rousseauiste entraîne la perfectibilité morale qui est logée en chacun. L'idéal christique peut être atteint, si tout homme entre en lui-même et cherche à discerner la morale naturelle. Qu'en est-il alors de la religion civique développée par Rousseau ?

## 2- Religion civique : fondement de la politique

Etant élevés du point de vue individuel et moral, la religion naturelle et même le christianisme ne sont pas compatibles à la vie politique collective. Rousseau, dans le chapitre VIII du livre IV *Du Contrat social*, intitulé « De la religion civile », affirme que la religion « peut [...] se diviser en deux espèces, à savoir la Religion de l'homme et celle du Citoyen » (J-J. Rousseau, 2001, p. 173). Les religions antiques poussent au patriotisme. Mais la « Religion de l'homme ou le Christianisme, non pas celui d'aujourd'hui, mais celui de l'Évangile » (J-J. Rousseau, 2001, p. 175) pousse au mépris des affaires publiques. Ce faisant, il y a ici une considération de la loi spirituelle au détriment de la loi temporelle, une valorisation du futur Royaume de Dieu au détriment de la République. C'est ce que dit Rousseau : « Le Christianisme est une religion toute spirituelle, occupée uniquement des choses du Ciel : la patrie du Chrétien n'est pas de ce monde. Il fait son devoir, il est vrai, mais il le fait avec une profonde indifférence sur le bon ou le mauvais succès de ses soins » (J-J. Rousseau, 2001, p. 175). Le christianisme enregistre donc une « double nationalité » qui pousse les chrétiens à fuir leur patrie terrestre et les affaires publiques au profit de la seule contemplation céleste. La nature du gouvernement temporel a peu d'importance pour les chrétiens qui sont occupés par leur salut. Une république totalement libre est une tyrannie cruelle. Au pire des cas, la tyrannie, au regard du calvinisme, est un juste châtement venant de Dieu, une punition des péchés du peuple qui n'a aucun autre choix que de se soumettre à la Providence et faire pénitence. Rousseau n'a pas tort de dire que « les vrais chrétiens sont faits pour être esclaves » (J-J. Rousseau, 2001, p. 177) et non des citoyens patriotes comme leurs prédécesseurs païens. La religion civique ne peut pas être chrétienne. Elle porte sur les choses de ce monde (la République des citoyens) et non sur les choses de l'au-delà (le Royaume de Dieu). La religion civique est la servante de la politique. Au regard de son étymologie (religare), la religion civique consiste à relier les citoyens en une communauté civique, et ce sont les citoyens eux-mêmes qui doivent la définir. « Il y a donc une profession de foi purement civile

dont il appartient au Souverain de fixer les articles, non pas précisément comme des dogmes de Religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon Citoyen ni sujet fidèle » (J-J. Rousseau, 2001, p. 178). C'est la religion qui forge la passion patriotique des citoyens et les unit en une seule et même communauté politique.

Il convient ici de faire référence au mot « obligation » pour mieux comprendre l'union des citoyens en une communauté politique. En quoi consistent alors l'obligation et sa fonction ? Par quel genre de lien l'obligation unit le citoyen aux autres membres de la société ? Pour répondre à ces questions, Bergson part de l'étymologie du mot pour affirmer que « l'obligation [...] qui [...] nous lie aux autres membres de la société, est un lien du même genre que celui qui unit les uns aux autres les fourmis d'une fourmilière ou les cellules d'un organisme » (H. Bergson, 1932, p. 84) avec la différence que l'homme est un être intelligent. La fonction de l'obligation reste la sauvegarde de la cohésion sociale (H. bergson, 1932, p. 18) Une religion coïncide avec une nation et l'histoire montre qu'Athéna est la déesse d'Athènes et Pharaon le roi-dieu d'Egypte. Une religion transnationale et universelle comme le christianisme affaiblit le patriotisme en substituant à la fraternité nationale une fraternité de tous les hommes. C'est pourquoi le chrétien est considéré comme un individu dangereux pour l'Etat et la cohésion nationale, surtout lorsqu'il affirme sa religion individuelle à l'exclusion de la religion civique. Rousseau propose à cet effet une solution radicale : « Quiconque ose dire, hors de l'Église point de Salut, doit être chassé de l'État, à moins que l'État ne soit l'Église, et que le Prince ne soit le Pontife » (J-J. Rousseau, 2001, p. 179). Dieu doit plier devant César. Il s'avère que le problème politique relatif au christianisme, l'articulation des sphères temporelle et spirituelle se pose gravement dans la philosophie politique de Rousseau. De ce fait, la pensée de rousseau n'a-t-elle pas des avantages et des inconvénients ?

### 3- Portée et limites de la pensée de Rousseau

Rousseau distingue la religion naturelle de la religion civile. Pensée sur le modèle stoïcien, la religion naturelle se base sur trois dogmes : d'abord l'existence d'une première cause qui est origine des mouvements physiques sans lui-même être matériel ; ensuite l'intelligence de cette cause qui a agi en suivant des lois ; enfin la croyance en l'immortalité de l'âme. De plus, parce qu'elle est purement individuelle et intérieure, cette religion naturelle, d'après Rousseau, se suffit à l'homme dans l'accomplissement de celui-ci.

Abordons maintenant la religion civile. Un Etat bien constitué, dit Rousseau dans *Du Contrat social*, doit avoir une religion qui soit commune à l'ensemble ou du moins au plus grand nombre des citoyens. Au regard de ce que les

Anciens ont fait, il s'avère que la « religion nationale » n'est rien d'autre qu'une défense acharnée de la Cité, bien entendu, avant même tout souci de conservation. Parce qu'elles sont intolérantes et outrepassent les limites de ce que permet la morale, les religions nationales entrent en contradiction avec la religion naturelle innée en tout homme. Un tel « drame » peut être évité en fixant les règles d'une religion civile qui permet à chaque citoyen de faire sa profession de foi, histoire de lui garantir la sociabilité, l'amour de l'autre, etc.

Dans *Du Contrat social* et plus précisément dans le livre IV, Rousseau imagine dans le chapitre VIII ce que pourrait être une religion consensuelle, à vocation unificatrice. Garant du lien social, gage et socle viabilisant le vivre-ensemble, nécessaire et non exclusive, la religion civile est appelée à cohabiter avec d'autres croyances, d'autres religions. « Chacun peut avoir, au surplus, telles opinions qu'il lui plaît, sans qu'il appartienne au souverain d'en connaître : car, comme il n'a point de compétence dans l'autre monde, quel que soit le sort des sujets dans la vie à venir, ce n'est pas son affaire, pourvu qu'ils soient bons citoyens dans celle-ci » (J-J. Rousseau, 2001, p. 178).

Ayant fait écho dans différents contextes nationaux, la religion civile se transpose et se développe aux Etats-Unis de façon plus riche et continue. Comment sonder une mosaïque de populations, sans unité linguistique, religieuse et culturelle ? La question se pose. La solution toute simple est de prendre en compte la fonction sociale de la religion civile imaginée par Rousseau. C'est à partir de 1967 que la religion civile est repensée et développée dans le contexte américain par le sociologue Robert Bellah :

« Je n'ai jamais été dépourvu de principes religieux. Je n'ai jamais douté, par exemple, de l'existence de Dieu, du fait qu'il a créé le monde et qu'il le gouverne au travers de sa Providence. Je n'ai jamais douté que le meilleur service que l'on puisse rendre à Dieu est de faire du bien à son prochain, que nos âmes sont immortelles, et que tout crime sera puni, tandis que la vertu sera récompensée, dans ce monde ou dans l'autre. Ces éléments, je les considère comme les principes essentiels de toute religion. On peut les trouver dans toutes les religions présentes dans notre pays, et je les respecte toutes, bien qu'à des degrés divers. En effet, je trouve qu'il se mélange plus ou moins dans ces religions d'autres éléments que ceux qui entendent inspirer, promouvoir ou confirmer la moralité. Ces éléments (superflux) servent principalement à nous diviser, et à nous opposer les uns les autres » (R. Bellah, 1967, pp. 1-2).

Au vu de ce qui précède, Robert Bellah voit ici les principaux traits de la religion civile préconisée par Jean-Jacques Rousseau, à savoir le souci d'éléments symboliques fédérateurs, qui sous-tendent la moralité et la citoyenneté, évitant les ferments de division.

Etant une force chez Rousseau, la religion touche l'homme au niveau de la sensibilité, de l'émotion. Le rituel, le cérémonial produisent des effets sur le corps, en témoigne la frayeur subite qui fait frissonner Julie lors de son mariage à l'église avec M. de Volmar.

Après la lecture de Rousseau, il se dégage trois sens du mot « cœur », les deux premiers se rattachent à Littré et le troisième, le plus important, à Pascal. Chez Littré, le mot « cœur » est l'ensemble des facultés affectives et des sentiments moraux. En ce sens, il s'oppose à l'esprit qui est l'ensemble des facultés intellectuelles. Il peut s'entendre aussi comme synonyme de sens moral, de conscience. Chez Pascal, le cœur désigne une puissance positive, naturelle et commune à tous les hommes. Pascal considère le cœur comme la faculté des principes, c'est-à-dire la source de la connaissance intuitive. Dans ce cas, le mot « cœur » s'oppose au mot « raison ». Le cœur est supérieur à la raison en deux points : il la précède et il agit en un instant, alors que la raison agit avec lenteur. Le cœur est considéré par Rousseau comme la source de toute connaissance authentique, de toute vérité, et de l'Être même.

Toujours par rapport à la notion du « cœur », un parallèle se dégage entre la pensée de Rousseau et l'islam. En effet les croyants musulmans ont deux modalités principales possibles de vivre leur attachement à l'islam. La première porte sur l'obéissance à la Loi, c'est-à-dire les actes cultuels légaux qui permettent au croyant de se rapprocher d'un Dieu inaccessible par tout autre truchement. Pour la deuxième modalité, en plus du respect de la pratique de la Loi, il faut y ajouter une autre dimension supérieure à la précédente : la possibilité sur cette terre de rencontre avec le divin, vécu comme tout proche. C'est la religion du cœur semblable à celle de Rousseau. Y a-t-il une différence entre un musulman ordinaire et un soufi ? Absolument, c'est la conviction qu'ici-bas le divin peut être expérimenté avant même la Résurrection finale. Le moyen, le lieu pour réaliser cette expérience, c'est encore le cœur.

Le cœur non seulement suppose la compréhension mais aussi et surtout engage la sensibilité. Ce condensé de versets du Coran (XXXIX, 21-23) en témoigne :

« Ne vois-tu pas que Dieu fait descendre du ciel une eau qu'il achemine vers des sources jaillissantes dans la terre et par laquelle il fait germer des graminées de diverses espèces ? Celles-ci se fanent et tu les vois jaunir, puis devenir des brins desséchés. En vérité, il y a en cela matière à réflexion pour les hommes doués d'intelligence. \* Eh

quoi ! Celui dont le cœur a été ouvert par Dieu à l'islâm reçoit ainsi une lumière de son Seigneur... Malheur à ceux dont les cœurs sont endurcis à l'évocation de Dieu ! Ceux-là sont dans un égarement manifeste. \* Dieu a révélé les paroles les plus belles dans un Livre dont les paroles se ressemblent et se répètent. La peau de ceux qui craignent Dieu frissonne à leur audition, puis elle s'apaise ainsi que leurs cœurs à la remémoration de Dieu. Voilà la guidance de Dieu, par laquelle Il guide qui Il veut. Celui que Dieu égare, nul ne peut le guider ».

Trois sentiments se dégagent de ces versets : le cœur engage d'abord la capacité de l'homme, ensuite son acceptation désirante de la foi et enfin l'émotion qui s'empare du croyant percevant la proximité du divin. Cet aspect de l'approche de la vie spirituelle par le cœur, les soufis l'ont particulièrement approfondi. C'est pourquoi le Dr Nurbakhsh (2001) note que le soufisme (mystique en islam) est « l'école de l'illumination intérieure ». Il poursuit en ces termes :

« Le but du soufisme est la connaissance de la Vérité par une prise de conscience réelle du cœur et de l'esprit à travers l'illumination intérieure ; et non par l'intermédiaire de théories et de raisonnements philosophiques ou rationnels. La méthode du soufisme est l'intention et la détermination d'aller vers la Vérité par les moyens de l'amour et de la dévotion. Cette pratique a pour nom la tariqah, la voie spirituelle ou le chemin vers Dieu ».

Le Coran révèle que les Compagnons du Prophète Muhammad ont atteint ces états spirituels, à savoir le frémissement des cœurs, le frissonnement des peaux et les larmes aux yeux :

« {Seuls, sont vraiment croyants : ceux dont les cœurs frémissent à la mention du Nom de Dieu ; ceux dont la foi augmente lorsqu'on leur récite ses Versets ; - ils se confient en leur Seigneur. - } (Coran 8 : 2). {Dieu a fait descendre le plus beau des récits : un Livre dont les parties se ressemblent et se répètent. La peau de ceux qui redoutent leur Seigneur en frissonne, puis leur peau et leur cœur s'adoucissent à l'invocation du nom de Dieu.} (Coran 39 : 23). {Ils tombaient prosternés en pleurant quand les Versets du Miséricordieux leur étaient communiqués.} (Coran 19 : 58). {Tu vois leurs yeux déborder de larmes lorsqu'ils entendent ce qui est révélé au Prophète, à cause de la Vérité qu'ils connaissent en lui.} (Coran 5 : 83). {Ils tombent sur leurs faces en pleurant ; leur humilité augmente.} (Coran 17 : 109) ».

Par ailleurs en affirmant la nécessité d'une « religion civile », faut-il comprendre ce « retour » comme un aveu d'échec ou d'impuissance, un « replâtrage », comme le soutiennent certains ? Non. Etant constitutive de l'Etat, cette religion politique est une nécessité qui permet à la société de subsister, de perdurer et de resserrer le nœud social. En quoi la religion naturelle est insuffisante ? La nouvelle religion civile valorise le sentiment de sociabilité, à savoir l'amour sincère des lois, de la justice ; la « sainteté » du contrat et des lois demeure aussi importante. Cet aspect-là, qui constitue un manque, n'est pas prévu par la religion naturelle. Comme quoi, l'élément religieux est subordonné à l'élément politique, au pouvoir législatif.

La portée mystique de l'ouvrage de Rousseau contraste avec son dédain de la chose.

Les écrits de circonstance de Rousseau saisis dans leur contexte et leur portée montrent non seulement une pensée favorable à la mystique, mais s'en trouvent fortement influencés. Des éléments concrets suivants l'attestent : Rousseau parle du « cœur », de « perception intérieure », de « voix intérieure », de « Rentrons en nous-mêmes », qui sont des réalités mystiques. Il y a également la notion de « conscience ». En tant qu'un sentiment, c'est-à-dire, une force spirituelle, intuitive et immédiate, la conscience morale est donnée à l'homme par Dieu pour aimer le bien. L'étude donc de la perspective rousseauiste de la mystique nécessite des précautions d'ordre méthodologique. Pour rappel, la mystique est une notion synthétique qui, dans sa réalité vécue, se compose d'une riche palette de types spirituels qui donnent naissance à diverses doctrines et pratiques.

La mystique soulève un problème d'approche méthodologique d'autant qu'il est interdit de s'en tenir à une analyse phénoménologique de l'expérience religieuse. « L'objet étudié est alors un mystère personnel, de soi ineffable au surplus, celui des rapports les plus profonds qui puissent être sur terre entre l'âme et Dieu » (Gardet et Anawati, 1976, p. 14). Anawati et Gardet (1976, p. 15) insistent sur la nécessité de « distinguer entre l'expérience mystique elle-même et son expression conceptuelle ou verbale ». Il convient donc de faire très attention pour ne pas se trouver en face d'une expérience mystique profonde mal conceptualisée ou bien inversement, en face d'une doctrine mystique harmonieuse sans aucune réalité vécue. C'est pourquoi Anawati et Gardet (1976, p.5) ajoutent que « l'expérience mystique étant quelque chose d'essentiellement personnel, ne peut être interprétée qu'à la lumière de la vie même du mystique, au-delà de son expression verbale ».

## Conclusion

Au total, il faut dire que Rousseau a un rapport personnel avec la religion, il se dit croyant avec une foi en une « religion naturelle » qui parle à tous ceux qui sont à l'écoute de leur conscience. Il ne faut pas se mesurer à Dieu et ne pas se fier aux « révélations », dit Rousseau. Il relativise par ailleurs les cultes au bénéfice d'un noyau commun, tout en critiquant l'expérience mystique.

Religion naturelle, religion civique ; religion de l'homme et religion du citoyen : l'antagonisme semble indépassable. C'est le propre de la pensée dialectique de Rousseau (J.-J. Rousseau, 2003, p. 294). La théorie de l'homme de Rousseau s'oppose à sa théorie du citoyen. Deux « ordres » s'imposent chez Rousseau à savoir, l'ordre moral et l'ordre politique dont les règles diffèrent et s'opposent à certains niveaux. La religion naturelle singularise la personne par l'écoute de la « voie intérieure » tandis que la religion civique fait entrer l'individu dans la communauté. La religion naturelle rend tous les hommes des frères alors que la religion civique fait une distinction entre « nous » et « eux ». La religion naturelle consacre la conscience de l'homme au détriment de la communion politique pendant que la religion civique promeut la volonté générale contre la conscience individuelle. Le christianisme inaugure finalement l'opposition entre l'ordre éthique et l'ordre politique : comment vivre dans le monde sans être du monde ? Cette tension vive que vingt siècles d'histoire du christianisme n'ont pas pu éradiquer dans l'œuvre du philosophe genevois, assure qu'il y a un « Rousseau chrétien » (E. G. Léonard, 1964, p. 120), dont la théorie rend compte des contradictions propres au christianisme. Rousseau lui-même le dit si fièrement : « Je suis chrétien, et sincèrement Chrétien, selon la doctrine de l'Évangile. Je suis Chrétien non comme un disciple des Prêtres, mais comme un disciple de Jésus-Christ » (B. Cottret, 2011, p. 179). Toute la vie de Rousseau révèle d'ailleurs un tempérament plus individualiste qu'altruiste.

Les guerres et les conflits sont des menaces qui planent sur les nations. Les « religions nationales » dont parlent, bénissent le meurtre en cas de guerre de religion, outrepassent les limites de ce qu'autorise la morale, et par conséquent, entrent en contradiction avec la religion naturelle que tout le monde porte en son cœur. Pour éviter cette catastrophe personnelle, Rousseau formule ainsi les règles d'une « religion civile » où chacun est appelé à faire sa propre profession de foi.

Au regard de tout ce qui précède, ce qui, de nos jours, fait l'actualité de la « religion civile » prônée par Rousseau, c'est qu'elle promeut l'exigence de tolérance entre les religions : premier héritage légué à notre siècle troublé. De plus, cette religion rend certain et indubitable non seulement la liberté des

citoyens, parce qu'elle renforce l'attachement à l'Etat ; mais aussi et surtout la paix entre les hommes, parce qu'elle tempère le fanatisme des individualismes pour montrer, étaler et manifester une humanité pacifiée : deuxième héritage.

### **Références bibliographiques**

- ANAWATI G. C. et Gardet L, (1976), *Mystique musulmane-Aspects et tendances, expériences et techniques*, Paris, Vrin.
- BELLAH R, (1967), *Civil Religion in America*, Daedalus, 96 (1).
- BERGSON H, (1932), *Les deux sources de la morale et de la religion*, Paris, Vrin.
- BURGELIN P, (1952), *La Philosophie de l'Existence de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, P. U. F.
- COTTRET B, (2011), *Le Christ des Lumières. Jésus de Newton à Voltaire*, Paris, Cerf.
- LEONARD E. G., (1964), *Histoire générale du protestantisme*, Paris, P.U.F.
- ROUSSEAU J-J, (1952), « Lettre à Christophe de Beaumont », in *Le Christ des Lumières*, Paris, Cerf.
- ROUSSEAU J-J, (2001), *Du Contrat social*, VIII, 4, Paris, Flammarion.
- ROUSSEAU J-J, (2003), « Lettre au pasteur Léonard Usteri », in *Lettres philosophiques. Anthologie*, Paris, Librairie Générale Française.
- ROUSSEAU J-J, (2010), *Profession de foi du vicaire Savoyard*, Paris, Flammarion.
- STAROBINSKI J, (1971), *Jean-Jacques Rousseau. La transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard.
- WEBOGRAPHIE :  
Dr Nurbakhsh, <http://www.journalsoufi.com/soufisme>, 26.07.2001